



Assises de l'animation

Contribution du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

Aujourd'hui, si le secteur de l'animation apparaît très diversifié dans ses formes et ses structures qui la mettent en œuvre, il apparaît, en revanche, un consensus sur la nécessité d'entamer une réflexion sur ses objectifs, les enjeux qu'elle porte et les problématiques auxquels elle est confrontée.

Ces derniers sont bien différents entre l'animation volontaire, fruit d'un engagement individuel au service d'un projet collectif, et l'animation professionnelle adossée à des diplômes. Le champ de l'animation est étendu, entre les accueils collectifs de mineurs sous forme de séjours ou d'accueils de loisirs, entre le travail d'un animateur au contact des enfants et des jeunes et celui dont le rôle est de piloter des projets partenariaux, etc...

Au-delà de cette diversité, il convient de rechercher les problématiques communes sur lesquelles il sera utile de réfléchir et de trouver des solutions pour permettre au secteur et aux travailleurs de l'animation de se projeter dans les décennies à venir. Dans ses travaux, le COJ en a identifié plusieurs qui aujourd'hui, nécessiteraient d'être discutées :

- Le métier d'animateur ;
- La formation et la qualification des animateurs ;
- La place de l'engagement volontaire dans l'animation ;
- La reconnaissance du travail de l'animation dans le continuum pédagogique ;
- La relation entre le secteur de l'animation et celui de l'éducation formelle.

A ces problématiques structurelles s'ajoutent celles que la crise sanitaire a révélé ou créé : la fragilité économique du secteur associatif, le manque d'animateurs qualifiés.

Ces problématiques croisent les préoccupations que la Secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement a mis en avant en ouvrant les travaux des Assises de l'animation, le 24 novembre 2021, et qui s'appuient sur les constats effectués au sein de deux rapports de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche portant respectivement sur un « état des lieux des métiers de l'animation dans le secteur périscolaire et enjeux en matière de continuité éducative » et sur les « modalités d'accès au BAFA et au BAFD ».

Les Assises de l'animation peuvent être le premier temps de la construction concertée d'une politique publique ambitieuse pour l'animation qui, par ailleurs, pourrait tenir compte des travaux menés au niveau européen sur le « travail de jeunesse » et qui présage peut-être la mise en place de nouveaux acteurs de politiques éducatives territoriales de demain, à la croisée de l'action éducative, sociale, culturelle et des politiques jeunesse d'insertion, de prévention, d'information, de mobilité et de citoyenneté (engagement, mobilité).

Dans le cadre des Assises, quatre enjeux ont été identifiés :

1. Articuler les politiques nationales et territoriales
2. Repenser l'organisation et les conditions de travail
3. Renforcer l'attractivité du BAFA
4. Accompagner l'engagement jusqu'à la professionnalisation

A travers ses différents travaux, le COJ a déjà proposé des préconisations. Il pourrait être l'espace de la poursuite des travaux des Assises de l'animation. En effet, la composition du COJ associe Etat, collectivités territoriales, représentants de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, partenaires sociaux. Il a, par ailleurs, la possibilité d'associer les représentants d'organisations autres dans le cadre de ces travaux.

Ce document présente les préconisations qui s'intègrent dans les enjeux des Assises de l'animation.

1. Pour rendre effective une articulation entre les politiques nationales et territoriales, il convient de construire un continuum éducatif en créant des ponts entre éducation formelle et éducation non formelle et notamment en systématisant la signature de PEdT.

Afin de renforcer les liens entre éducation formelle et éducation populaire, il convient de s'appuyer sur un cadre de travail qui permette de se donner les moyens de dépasser les divisions entre les cultures professionnelles des secteurs de l'éducation nationale et de l'éducation populaire et de fluidifier les relations entre les différents acteurs qui n'ont pas nécessairement une culture de travail commune.

Le développement des PEdT, de 0 à 18 ans, permettraient aux acteurs, nationaux et territoriaux, d'anticiper et de développer de véritables parcours pédagogiques coconstruits, d'avoir une politique RH, d'investir dans la formation, d'adapter la réglementation.

La construction de politiques éducatives repose sur un enjeu majeur : **donner vie et sens à une « communauté éducative » élargie**. Pour y répondre, il convient de :

- Avoir comme premier objet de « faire communauté éducative » autour d'objectifs partagés, dans une démarche de complémentarité. A titre d'exemple, l'ensemble des enjeux liés à la formation citoyenne des enfants et des jeunes pourrait constituer une première base de travail partagée entre l'Ecole et l'animation ;
- Proposer des outils pérennes, notamment des formations croisées à plusieurs acteurs, afin de créer une culture commune en :
 - o Ouvrant les INSPE aux animateurs pour des formations conjointes ;
 - o Mobilisant le CNFPT pour la formation des élus ;
 - o En prévoyant un cadre réglementaire permettant de libérer des moyens pour que les enseignants puissent travailler avec les animateurs ;
- Inscrire le PEdT dans le temps de travail des professionnels concernés ;
- Prévoir des budgets pour soutenir la création d'actions inscrites au sein des PEdT.

2. Repenser l'organisation et les conditions de travail doit être une priorité de l'ensemble du secteur pour rendre attractif les métiers de l'animation. Pour atteindre ces objectifs, il convient de :

Renforcer la construction de parcours professionnels voire interprofessionnels pour tous les acteurs éducatifs du champ de l'animation

Aujourd'hui, l'une des problématiques principales de l'animation périscolaire est le recrutement d'animateurs, et plus particulièrement d'animateurs qualifiés pouvant intervenir pendant les temps périscolaires, aptes à proposer des activités de qualité. Les structures, collectivités territoriales ou organisateurs associatifs, s'appuient sur des animateurs professionnels ainsi que des personnels titulaires du BAFA ou non formés (étudiants, personnes en transition professionnelle), cette dernière catégorie étant très présente sur le temps du midi.

Une des réponses possibles est le développement de blocs de compétences permettant une ouverture à d'autres métiers en dehors du strict champ de l'animation : enseignant, ATSEM, AESH, etc.

La réforme de la formation professionnelle ne permet plus à la branche de l'animation de maintenir le même niveau d'investissement dans le financement de certifications professionnelles, il convient donc d'imaginer d'autres solutions et d'autres passerelles.

L'un des enjeux est de permettre aux bas niveaux de qualification et aux intervenants ne détenant pas de certifications professionnelles d'accéder à la formation et de valoriser leur expérience.

Le COJ propose :

- de créer et structurer des filières de formation initiale de l'animation intégrée par l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, en lien avec la filière de l'éducation populaire (dont la filière jeunesse et sports). En particulier, la création du « bac pro animation » doit être articulée avec l'ensemble des qualifications existantes ;
- de travailler au sein de la filière Jeunesse et Sports à l'identification de blocs de compétences plus resserrés que les UC en :
 - o effectuant ce travail en relation avec l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, d'autres ministères (travail social notamment) et les branches concernées dont celle de l'animation,
 - o répondant aux besoins de spécialisation via le développement de formations continues et/ou certifiantes : numérique, handicap, environnement, etc...,
 - o recherchant la transférabilité entre les différents métiers de l'animation,
 - o identifiant les compétences transverses entre enseignement et animation et intégrer d'autres métiers notamment les ATSEM,
 - o donnant du temps dans le parcours de formation en alternance,
 - o concevant des parcours pour agréger les blocs les uns après les autres ;
- de lancer un grand plan de formation des 200 000 animateurs professionnels recrutés sur la base du BAFA et le chiffrer en :
 - o réfléchissant à un plan de qualification des animateurs n'ayant pas de qualification ou n'ayant « que » le BAFA : système de certification adapté sans le baser uniquement sur la VAE ou vers le CPJEPS (équivalence notamment),
 - o soutenant les employeurs pour leur permettre de former les animateurs,
 - o mobilisant les financeurs potentiels qui pourraient financer certaines formations professionnelles spécifiques (handicap par exemple) ;
- permettre au CNFPT de soutenir la formation professionnelle de non titulaires qui sont en voie de professionnalisation notamment par la prise en charge de formation conduisant à la validation de blocs de compétences ;
- adapter la réglementation du CASF pour permettre aux directeurs de partir plus facilement en formation ;
- permettre aux professionnels de l'enseignement et aux professionnels de l'animation et de l'éducation populaire de se retrouver sur des lieux de formation communs.

Les leviers suivant pourraient être activés :

- articuler les certifications autour des blocs de compétences ;
- développer les sites qualifiants pour améliorer et accroître le recours à l'alternance dont l'apprentissage ;
- faire évoluer l'articulation entre les certifications (allègements, reconnaissance mutuelle) et les différents métiers proches (social, etc.).

Développer le temps plein et l'employabilité pérenne des animateurs intervenant dans tous les temps de l'enfant et au-delà du champ de la jeunesse en s'appuyant sur les ressources du territoire en créant des passerelles entre les différentes fonctions éducatives

Les membres du COJ s'accordent sur le constat d'un métier précaire, au temps de travail partiel et décousu, conduisant à un « turn-over » important. Par ailleurs, il s'agit d'une filière très dépendante des politiques publiques et de leurs conséquences qui peuvent être très « destructurantes » sur l'emploi.

L'objectif prioritaire est ainsi de lutter efficacement contre la précarité de ces métiers, notamment contre le temps partiel subi.

Les métiers éducatifs nécessitent des compétences communes et des compétences spécifiques : il est donc essentiel d'identifier ce que les salariés partagent et ce qui les différencie. L'un des enjeux est donc la polyvalence et la transférabilité des compétences.

Le COJ propose donc de :

- définir un socle commun de compétences entre les différents emplois pour permettre une réelle porosité entre eux en :
 - o identifiant les compétences transférables à d'autres métiers pour compléter les temps de travail,
 - o mettant en place de formations conjointes thématiques (handicap, etc.) permettant des mutualisations possibles (EAJE, AESH, etc.) ;
- proposer la création d'un groupe de travail portant sur des évolutions de carrières possibles en animation (métiers, etc.) et permettre aux animateurs d'y avoir accès (information, formation, etc.) en :
 - o portant une attention particulière sur la situation des femmes en reprise d'activité,
 - o développant des parcours professionnels et intégrant la problématique de la reconversion (seconde carrière) ;
- travailler sur la question des GE - GEIQ - et sur la question de la polyvalence des fonctions ou des métiers occupés en :
 - o valorisant la mise en place de GE,
 - o explorant et valorisant des initiatives territoriales, qui sans passer par un GE ou un GEIQ, s'attachent à conforter des temps plein en articulant des emplois d'animateurs partagés entre collectivités territoriales et associations ou entre différents secteurs d'activités (animation auprès d'enfants et de personnes dépendantes, par exemple),
 - o entamer une réflexion sur une cohérence des grilles de rémunérations de la fonction publique territoriale et des associations pour permettre une employabilité accrue via des groupements d'employeurs par exemple ;
- tirer les enseignements de l'expérimentation du FONJEP sur la lutte contre le temps partiel subi et lancer l'expérimentation d'un dispositif qui viendrait en soutien des groupements d'employeurs.

3. Renforcer l'attractivité du BAFA doit être pensé dans une logique d'engagement individuel tout en luttant contre le dévoiement de ce diplôme non professionnel utilisé aujourd'hui comme outil de recrutement d'animateurs professionnels.

En 2018, seulement 26 % des animateurs avaient un diplôme de l'animation au moment du recrutement dont très peu de DUT et de Licence. Environ 200 000 animateurs travaillent actuellement toute l'année avec le BAFA comme seule qualification alors qu'il est considéré comme largement insuffisant par l'ensemble des acteurs pour assurer une mission d'animation de qualité tout au long de l'année. En effet, ce diplôme n'atteste pas de compétences acquises mais acte de seulement cinq fonctions et quatre aptitudes pour une centaine d'heures de formation.

En conséquence, logiquement, le BAFA ne peut pas être intégré dans un parcours de professionnalisation. Ce constat a conduit à créer le CPJEPS (400 h) ainsi que le développement d'un CQP animateur périscolaire en 2007 (420 h) car il est nécessaire que les gestes professionnels puissent être travaillés par des personnes ayant souvent des bas niveaux de qualification.

Il convient donc de s'interroger sur la pertinence du BAFA s'il est exclusivement obtenu pour une pratique à visée professionnelle car il date de 1973 et a très peu évolué alors que les fonctions éducatives ont largement changé depuis cette date.

Dans ce contexte où l'animation est un enjeu d'emploi pour les jeunes mais aussi de nombreuses femmes revenant dans l'emploi, il conviendrait :

- qu'une réflexion soit entamée afin que le BAFA ne soit plus perçu comme la seule référence de l'animation, générant une méconnaissance des diplômes professionnels et un risque d'une dévalorisation des métiers de l'animation ;
- que les employeurs et notamment les collectivités territoriales travaillent à repenser leur politique de recrutement des animateurs ;

- de rappeler la nécessité de former massivement les animateurs et préconisent que la VAE puisse être utilisée de manière systématique pour tout animateur ayant un BAFA et prouvant une expérience durable. Cette VAE pourrait permettre aux animateurs d'intégrer la fonction publique territoriale, leur permettant ainsi de sortir de la précarité.
- de libérer du temps de travail des animateurs non diplômés mais titulaires du BAFA afin qu'ils puissent se former ;
- de mobiliser le CNFPT pour engager des formations certifiantes pour les non titulaires.

4. Accompagner l'engagement jusqu'à la professionnalisation nécessite, avant tout, de travailler à beaucoup mieux valoriser la dimension éducative des fonctions d'animation tout en signifiant la diversité des statuts et des parcours, notamment de formation

Les acteurs du secteur constatent que le métier d'animateur est devenu de plus en plus exigeant en termes de prêts requis et d'acquisitions de compétences éducatives et relationnelles. Ce métier, nécessite des compétences solides répondant à de fortes exigences. Les membres du COJ constatent un manque de considération et de valorisation pour ce métier. En illustration, bien souvent, le métier d'animateur peut être perçu comme un choix « par défaut ».

Les membres du COJ proposent de :

- clarifier les différences entre les fonctions de l'animation professionnelle, occasionnelle et volontaire ainsi que les parcours et carrières possibles (complémentarité entre animation professionnelle et volontaire, formation, transmission, etc.) ;
- valoriser les métiers et les carrières de l'animation afin que les différentes fonctions et notamment la fonction éducative soient identifiées ;
- diffuser largement le guide de l'ONISEP (construit avec la branche) concernant l'ensemble des métiers de l'animation.

Les membres ont identifié les leviers suivants :

- développer un plan de communication ambitieux en direction des jeunes et du grand public pour valoriser les métiers de l'animation ;
- réaliser une capitalisation des travaux de recherche sur la différenciation entre l'animation volontaire et professionnelle puis mettre en place un groupe de travail au sein de la commission éducation populaire sur ce thème.